



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée

Question écrite n° 25384

## Texte de la question

M. Laurent Marcangeli alerte M. le ministre de la défense sur l'annonce de la fermeture de la restauration et de l'aubette ainsi que la suppression de postes civils et militaires sur le site militaire d'Aspretto. En effet, les réformes mises en oeuvre depuis 2009 ont entraîné une profonde réorganisation du ministère de la défense. Il a été créé en Corse deux bases de défense : celle de Calvi et celle de Ventiseri-Solenzara. La BAN d'Aspretto a été intégrée à la BdD de Solenzara. Cette base, qui a failli disparaître, est devenue « le pôle d'action d'État en mer ». Le site d'Aspretto soutient, outre les personnels civils et militaires qui y sont affectés, les jeunes Corses effectuant la journée d'appel citoyen, la préparation militaire marine, les personnels du SDISS venus en renfort lors des périodes estivales, le CROSS, et le PPSD. Le jeudi 11 avril 2013, le site a reçu une annonce de fermeture de la restauration et de l'aubette (poste de garde) ainsi que la suppression des postes de civils et de militaires. Ces mesures vont à l'encontre d'une nécessaire et indispensable cohésion des services de l'État pour une meilleure efficacité, de l'intérêt des jeunes Corses, du tissu économique local, d'une vision globale de l'aménagement du territoire, et de la santé morale et physique des personnels qui subissent ces incessantes restructurations. En février 2013, l'autorité de tutelle indiquait qu'il n'y avait aucune mesure de fermeture ou d'externalisation envisagée sur Aspretto. Les propositions avancées pour pallier cette fermeture et cette suppression ne sont pourtant pas satisfaisantes pour le personnel du site : un portail automatisé pour remplacer les personnels de l'aubette et des repas pris à la caserne Battesti pour les personnels restant, comme si le temps passé dans les transports n'importait pas. Aucune mesure n'a d'ailleurs été présentée pour soutenir les jeunes et le personnel qui y sont présents. Il lui demande si ces mesures annoncées par le personnel militaire vont effectivement être appliquées. Il souhaite en connaître les raisons et désire savoir quelles sont les propositions du Gouvernement pour soutenir les personnels qui n'ont aucune possibilité de reclassement.

## Texte de la réponse

Les travaux issus du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 et la loi n° 2009-928 du 29 juillet 2009 relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014 et portant diverses dispositions concernant la défense ont prévu la suppression de 55 000 postes sur la période 2009-2015, dont plus de 10 000 en 2014 et 2015. Au cours des six années à venir, le ministère de la défense appliquera ces décisions et engagera une déflation complémentaire, mais nettement plus modérée, afin de se conformer aux nouveaux contrats opérationnels fixés par le Livre blanc publié le 29 avril dernier, de respecter l'impératif de réduction de la dépense publique et de traduire les engagements gouvernementaux de rationalisation de l'administration publique. Cette déflation supplémentaire portera sur près de 24 000 hommes. Au total, entre 2014 et 2019, le ministère devra en conséquence réduire ses effectifs d'environ 34 000 personnes. Les rationalisations affectant la restauration et l'aubette de la base navale d'Aspretto ont été décidées dans ce cadre et seront menées sans remettre en cause le soutien de l'activité du site. S'agissant de l'aubette, celle-ci étant équipée d'un portail automatisé depuis de nombreuses années, la suppression du poste de garde et des emplois qui y sont associés ne modifiera pas la mission de la base navale. S'agissant de la fonction restauration, celle-ci, profitant aujourd'hui pour une part non négligeable à d'autres administrations situées à proximité de la base, pourrait être

maintenue avec une contribution en personnel de ces bénéficiaires extérieurs. Néanmoins, dans un souci d'optimisation des ressources, ce soutien doit être adapté aux besoins réels. En effet, le site d'Aspreto dispose aujourd'hui de 21 effectifs soutenant pour 28 soutenus, alors que le taux moyen de soutien sur l'ensemble des bases de défense est de 10 soutenant pour 100 soutenus. En outre, d'autres solutions sont actuellement à l'étude (externalisation, repas postés, mess de la caserne Battesti) et seront communiquées au personnel dès leur finalisation. Ces travaux, pilotés par le commandement de la base de défense de Solenzara, sont menés en totale transparence avec les représentants du personnel. S'agissant des mesures d'accompagnement, les postes supprimés au référentiel en organisation (REO) sont sélectionnés en fonction de l'incidence de leur fermeture sur la mission opérationnelle des unités. Ces réductions d'emplois sont systématiquement accompagnées de mesures de reclassement. A cet égard, une réunion locale de restructuration s'est tenue au mois d'avril 2013 en présence de représentants du centre ministériel de gestion de Toulon et des organisations syndicales. A l'issue, un plan d'actions a été lancé mobilisant toutes les directions interministérielles départementales afin de permettre à chaque personnel dont le poste sera supprimé de trouver une nouvelle affectation. Depuis l'annonce de la suppression de ces postes, les organisations syndicales sont régulièrement informées de l'avancée des mesures de reclassement. Ce sujet a été notamment abordé le 9 avril dernier lors du comité technique de réseau du centre de pilotage et de conduite du soutien (CPCS).

## Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Marcangeli](#)

**Circonscription :** Corse-du-Sud (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25384

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 avril 2013](#), page 4638

**Réponse publiée au JO le :** [23 juillet 2013](#), page 7814